

GAURAIN Décision reportée

C' est le 16 avril dernier que le ministre Lutgen devait normalement donner sa décision concernant les recours introduits contre le permis de la CCB d'incinérer des déchets dangereux. Ce permis avait été accordé par le collège des bourgmestres et échevins en avril 2004. Le dossier étant technique et sensible, le ministre s'est donné un délai supplémentaire de 2 à 3 semaines pour prendre sa décision. Un observateur de son cabinet était présent hier à la conférence organisée par les riverains de la cimenterie. Un éminent spécialiste américain est venu y expliquer les dangers de ce genre d'incinération sur la santé et l'environnement.

© La Dernière Heure 2005